

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LOZANO, Conseillers Titulaires, M. POUYEYS, Mme LANNEVERE, M. DOMÈGE, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CAZAUX ; M. BRISSON à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 05 OCTOBRE 2009.

Madame GIBAUD-GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2009.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 16 NOV. 2009

Publié le 16 NOV. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,



# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 05 OCTOBRE 2009

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz à Bayonne, le Lundi 05 octobre 2009 à 18 heures, sur invitation en date du 22 septembre 2009, affichée le 22 septembre 2009. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération.

\*\*\*\*

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. LABAYLE (à partir du rapport n° 8), MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY (à partir du rapport n° 7), VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO (à partir du rapport n° 7), Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE (à partir du rapport n° 7), Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, ABEBERRY, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; MM. POUYEYS, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BOROTRA à M. Jacques VEUNAC ; M. ESPILONDO à M. CÉLAN ; Mme Annie JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. ABEBERRY à Mme LANNEVERE ; M. LAFITE à Mme PRADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur GRENET, Président. Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Monsieur GOUFFRANT est désigné Secrétaire de Séance.

## ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 27 JUILLET 2009.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2009.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 20 JUILLET ET 04 SEPTEMBRE 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, les 20 juillet et 04 septembre 2009, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION DE BAYONNE ET DU SUD DES LANDES. MODIFICATION DES STATUTS.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Monsieur ASTE-HABARNET gère ce Syndicat Mixte dont le siège social était à la Communauté d'Agglomération.

Cette structure, maintenant professionnalisée, a été transférée au 84, avenue de la Légion Tchèque à Bayonne. Les bureaux sont mitoyens de ceux du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération de Bayonne.

Cette implantation permettra à ces deux Syndicats de travailler en étroite collaboration sur la problématique des transports en commun.

Le rapport et les statuts modifiés sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALE.COMPTE-RENDU DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE SOUSCRITS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2009.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RESSOURCESO/J N° 6 - RESSOURCES - FINANCES.VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LES FONDS DE CONCOURS DU COMPLEXE AQUATIQUE DES HAUTS DE SAINTE-CROIX ET DU MUSEE DE LA MER.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Ce rapport porte sur l'exécution du Programme Pluriannuel de la mandature.  
Le détail s'établit ainsi :

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP votée	Crédits de paiement ouverts en 2009	Restes à financer sur 2010	Restes à financer au-delà de 2010
Complexe Aquatique (FDC)	2 850 000 €	950 000 €	1 450 000 €	450 000 €
Musée de la Mer (FDC)	3 200 000 €	1 600 000 €	823 000 €	777 000 €

Seront ensuite soumis au Conseil les projets de la Ville d'Anglet : Patinoire et Salle Culturelle.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

...

O/J N° 7 - RESSOURCES - FINANCES.FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DU POLE TERRITORIAL DE FORMATION ET VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CORRESPONDANTE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le maître d'œuvre a été choisi pour cette opération qui doit démarrer au dernier trimestre 2009.

Le Pôle Territorial de Formation sera implanté en prolongement des trois immeubles totalement commercialisés sur le site d'Aritxague (ETCHART et EIFFAGE).

Le dossier, soutenu par la CABAB, est porté par le Président de la Chambre des Métiers, Monsieur CAZALA.

Par ailleurs, les Compagnons du Tour de France, installés sur Anglet, envisagent de déménager sur le site des Landes de Juzan, non loin de NOBATEK.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 - FINANCES.EXONERATION DE TAXE PROFESSIONNELLE / LIBRAIRIES INDEPENDANTES.

Rapporteur : Monsieur DAUBAGNA.

Les Librairies de la Rue en Pente et DARRIEUMERLOU à Bayonne sont concernées par cette mesure.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 - RESSOURCES - FINANCES.RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PAYS DE L'ADOUR (S.E.P.A.) POUR L'ANNEE 2008.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

La S.E.P.A. a travaillé sur les opérations d'aménagement des Zones d'Arrousets et du Séqué à Bayonne et du Maharin à Anglet.

Monsieur GRENET se déclare satisfait de son travail. Cette structure constitue un outil très intéressant pour les opérations d'aménagement.

Le Conseil prend acte du rapport sur l'activité de la Société d'Equipement des Pays de l'Adour (S.E.P.A.) pour l'année 2008.

O/J N° 10 - RESSOURCES - FINANCES.RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (S.E.M.L.) HELIOPARC POUR L'ANNEE 2008.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le Conseil prend acte du rapport sur l'activité de la Société d'Economie Mixte Locale (S.E.M.L.) pour l'année 2008.

O/J N° 11 - RESSOURCES - FINANCES.  
RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE  
CRE@TICITE POUR L'ANNEE 2008.

Rapporteur : Madame DURRUTY.

Monsieur GRENET précise que cette Société d'Economie Mixte a édifié des immeubles sur le site d'Izarbel. Elle entreprend la construction d'un bâtiment sur celui de Technocité pour le compte de Compositadour.

Le Conseil prend acte du rapport sur l'activité de la Société d'Economie Mixte Locale Cré@ticit   pour l'ann  e 2008.

O/J N° 12 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport est adopt     l'unanimit  .

O/J N° 13 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
ECOLE SUPERIEURE D'ART. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI DE  
PROFESSEUR.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport est adopt     l'unanimit  .

O/J N° 14 - RESSOURCES - ENSEIGNEMENT.  
C.F.A. DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAYONNE ANGLLET BIARRITZ  
SIGNATURE DE LA CONVENTION 2009 (N° A 26) PORTANT AIDE REGIONALE A  
L'INVESTISSEMENT.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et le projet de convention sont adopt     l'unanimit  .

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

O/J N° 15 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.  
ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A L'ASSOCIATION NOBATEK.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Cette structure joue un rôle important dans le projet initié par la Communauté d'Agglomération sur le site des Landes de Juzan portant sur l'éco-construction.

Selon Monsieur VOISIN, le regroupement en ce lieu du Lycée CANTAU, de l'ISA-BTP, de NOBATEK et prochainement des Compagnons du Tour de France constituera un pôle intéressant et unique en Aquitaine axé sur la formation dans le bâtiment et la recherche.

Un projet similaire existe sur Blanquefort. Monsieur VOISIN a eu un entretien avec Monsieur FELTESSE, Maire de Blanquefort et Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, lors d'une rencontre des Agences d'Urbanisme. Une réunion de travail est programmée pour éviter des concurrences préjudiciables pour les différents aménageurs.

Monsieur Jean-Pierre VOISIN est désigné pour siéger au Collège des Associés de l'Association NOBATEK.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## URBANISME

### O/J N° 16 - URBANISME - BAYONNE.

#### INTERVENTIONS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU PAYS BASQUE (E.P.F.L.) DANS L'OPERATION RIVE DROITE ADOUR - POLE D'ECHANGE MULTIMODAL AUTOUR DE LA GARE DE BAYONNE. SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Monsieur GRENET explique que l'Etablissement Public Foncier Local assure le portage financier de cette opération ce qui permet à la CABAB d'avancer de manière significative.

La Collectivité attend des informations sur la future gare pour procéder à son désenclavement.

Avec cette opération d'envergure, la Communauté prend une nouvelle dimension, en s'appropriant des aménagements urbains relevant de ses compétences.

Pour mener à bien ces travaux, une structuration du service est nécessaire. Elle est d'autant plus justifiée dans la perspective de l'intégration future des Communes de Boucau et Bidart.

La CABAB doit donc disposer d'un pôle de développement urbain.

Selon Monsieur VOISIN, le désenclavement de la gare de Bayonne nécessitera l'aménagement d'infrastructures pour la relier au reste de l'agglomération. Il faut donc engager une réflexion, pas seulement au niveau de l'agglomération, mais plutôt à l'échelle du périmètre du SCOT.

Monsieur GRENET indique que ce site constituera une « rotule » autour de laquelle il faut organiser tous les déplacements dans l'agglomération. Les problématiques de déplacement, en tenant compte de l'ensemble des paramètres existants, doivent être parfaitement maîtrisées.

...

L'aménagement de ce site demandera un délai de sept ou huit ans. A l'horizon 2020/2022 2,5 millions de voyageurs sont prévus contre 900 000 aujourd'hui. En comptant sur la croissance démographique, 4,5 millions sont attendus en 2040.

Le rapport et les 7 projets de conventions sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 17 - URBANISME - ANGLET.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE HAUSQUETTE - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS MODIFICATIF N° 3.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Monsieur VOISIN indique que Monsieur ALDAY a déjà commencé la construction d'un des trois bâtiments prévus.

Le rapport et la modification n° 3 du Cahier des Charges de cession sont adoptés à l'unanimité.

**PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES**

O/J N° 18 - PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES.

PRESTATIONS DE GEOMETRES TOPOGRAPHES. MISE EN PLACE D'UN ACCORD-CADRE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 19 - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES INFRASTRUCTURES.

REALISATION DE LA HALLE ECONOMIQUE MULTIFONCTIONNELLE DIRATY - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX N°07/167, N° 07/170, N° 07/171, N° 07/106, N° 07/110, N° 07/113 ET AU MARCHE N°05/100 POUR LA MISSION ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC).

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport et les 7 projets d'avenants sont adoptés à l'unanimité.

**ENVIRONNEMENT**

O/J N° 20 - DECHETS MENAGERS.

PASSATION D'UNE CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC LE SYNDICAT BIL TA GARBI.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 21 - DECHETS MENAGERS.

AVENANT N° 3 AU CONTRAT PROGRAMME DE DUREE PASSE AVEC LA SOCIETE ECO-EMBALLAGES.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

